

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4217

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE 9**

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« peut comporter »

le mot :

« comporte ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« ainsi qu'une évaluation de ses propriétés physiques, chimiques et biologiques, afin d'améliorer le  
potentiel agronomique et les pratiques.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que l'évaluation inclut l'analyse des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols afin d'aider l'agriculteur à maximiser son potentiel agronomique et à adapter ses pratiques de façon optimale.